

Section Un : Qu'est-ce que la Trousse d'application de la Convention et comment puis-je l'utiliser?

Qu'est-ce que la Trousse d'application de la Convention et comment est-elle pertinente au travail de l'OMPH?

- *L'engagement de l'OMPH envers la Convention sur les droits des personnes handicapées*

Lors de notre 6^{ième} Assemblée mondiale à Sapporo, Japon ([Déclaration de Sapporo](#)), et au cours de réunions régionales et nationales subséquentes, les membres de l'OMPH se sont engagés à appuyer pleinement le travail d'élaboration de la Convention sur les droits des personnes handicapées (CDPH). À cet effet, les membres de l'OMPH ont été actifs à tous les stades de négociation de la Convention aux Nations Unies (ONU): en participant à toutes les réunions à l'ONU; en participant à la rédaction d'énoncés de politiques; en organisant, aux Nations Unies, des événements parallèles pour s'assurer que le point de vue de l'OMPH relatif aux droits de la personne soit pris en compte dans le processus d'ébauche de la Convention; en procédant à des consultations dans nos pays et régions membres; et en favorisant une perspective inter-incapacités par le partage des expériences vécues par nos membres à travers le monde. Maintenant que les négociations ont été complétées et que la CDPH a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, le temps est venu pour nous d'examiner comment nous pouvons contribuer au succès de l'application de la Convention.

En premier lieu, l'OMPH a élaboré la Trousse de ratification, un guide de ressources interactif conçu pour aider les membres de l'OMPH dans leur travail visant à encourager chaque pays à devenir un État partie à la CDPH. Si votre pays n'est pas encore un État partie à la CDPH, et si vous n'avez pas encore utilisé la Trousse de ratification, nous vous suggérons de vous référer à cette ressource de façon à:

- Apprendre au sujet de la Convention – le contexte de son élaboration et les raisons pour lesquelles elle nous est nécessaire
- Apprendre au sujet de la ratification – ce que c'est, et pourquoi nous avons besoin que les pays le fassent

- Apprendre comment concevoir des campagnes de ratification réussies dans les pays et régions membres de l'OMPH

La Trousse de ratification a été élaborée au cours des étapes finales du processus de négociation de la Convention parce que nous voulions nous assurer que les membres de l'OMPH soient prêts à s'impliquer dans des campagnes de signature et de ratification le plus tôt possible. Maintenant que la Convention a été officiellement adoptée par l'ONU et que le travail de ratification est en cours, le temps est venu d'examiner comment nous pouvons *mettre en application* avec succès la Convention dans chaque pays! C'est pourquoi l'OMPH a élaboré un nouveau guide de ressources interactif que nous avons appelé « **La Trousse d'application** de la CDPH). Grâce à *cette* trousse, vous pourrez

- En apprendre plus au sujet de la Convention – ce qu'est la nouvelle Convention et ce qu'elle signifie pour les personnes ayant des incapacités à travers le monde
- Apprendre au sujet de l'application de la Convention – comprendre ce que nous mettrons en application
- Apprendre comment concevoir des campagnes réussies de mise en application de la Convention dans les pays et régions membres de l'OMPH

Il est important de noter que cette trousse *ne se veut pas* une interprétation détaillée ou qui fait autorité du contenu de la CDPH. La façon dont la Convention est appliquée sera légèrement différente dans chaque pays et, au fil du temps, des questions seront soulevées sur la Convention et sur la façon dont elle devrait être interprétée. Il s'agit là d'un processus normal, d'un processus que connaissent tous les traités relatifs aux droits de la personne. Les militants en matière d'incapacité travailleront avec les gouvernements et l'organe de suivi de la Convention (le Comité des droits des personnes handicapées) de façon à trouver des réponses à ces questions, réponses qui respecteront l'esprit et les objectifs de la Convention. Mais comme nous ne sommes qu'au début de ce processus, cette trousse et le matériel qu'elle contient n'ont pas l'intention de se substituer à ces questions et à ces réponses. Le matériel qui vous est présenté vise plutôt à vous aider, vous et votre organisation, à vous familiariser avec la CDPH et à comprendre comment vous pouvez commencer à faire du contenu de cette Convention une réalité dans votre pays.

- *Que contient la Trousse d'application*

Vous y retrouverez une variété de ressources qui vous aideront à planifier et à mettre en œuvre vos propres campagnes d'application de la Convention:

- Information documentaire – qui explique des concepts et qui fournit une perspective historique
- Lexique – qui fournit la définition des termes
- Exercices – pour vous aider, vous et votre organisation, à comprendre et à appliquer les concepts présentés dans la trousse
- Documents – nous avons rassemblé plusieurs documents de référence importants de façon à ce que vous y ayez accès facilement
- Liste de sigles pour retrouver facilement les noms et titres complets

Que vous ayez été impliqué de très près dans les négociations sur la Convention, ou que vous soyez intéressé à vous impliquer maintenant, nous espérons que cette trousse vous fournira l'information dont vous avez besoin pour commencer votre travail de façon à vous assurer que votre pays respecte ses engagements envers la Convention, et que la vision de la CDPH devienne réalité pour toutes les personnes ayant des incapacités à travers le monde!

Comment puis-je utiliser la Trousse d'application?

La trousse est divisée en quatre *sections*:

- **Guide de l'utilisateur** – Il s'agit de la présente section!
- **Qu'est-ce que cette nouvelle Convention et que signifie-t-elle pour moi? Une nouvelle convention – une nouvelle approche**
Ici, la trousse fournit de l'information historique sur la CDPH, elle explique ce que veut dire considérer l'incapacité dans un contexte de droits de la personne et pourquoi cette approche est utile.
- **Que mettons-nous en application? Un guide pour décoder la CDPH!**

Cette section fournit de l'information de base sur le contenu de la Convention. Tel que déjà mentionné, elle n'a pas l'intention de donner une interprétation détaillée des articles de la CDPH, elle se veut plutôt une introduction à sa structure, à son contenu et à ses concepts.

- **Comment appliquerons-nous la nouvelle Convention?**

Enfin, la trousse présente des outils pratiques que vous pouvez utiliser pour planifier et mettre en œuvre vos campagnes d'application de la Convention.

Au début de chaque section, vous trouverez un encadré décrivant ce que nous espérons que vous apprendrez du matériel présenté. Nous suggérons fortement que, pour commencer, vous lisiez les sections dans l'ordre. Lorsque vous serez plus familier avec le contenu, vous pourrez retourner aux sections qui vous intéressent plus particulièrement. De façon à avoir accès rapidement à l'information qui vous intéresse, vous pouvez vous rendre directement à chaque section à partir de la page d'accueil de la trousse.

Caractéristiques que nous avons tenté d'inclure

- Facilité de navigation

La trousse est conçue pour être *interactive*, ce qui veut dire que, lorsque vous lisez le texte, vous pouvez cliquer sur des hyperliens clairement identifiés qui vous permettent d'obtenir plus d'information si vous le désirez. Ainsi par exemple, vous pouvez cliquer sur des termes techniques pour voir quelle définition on en donne dans le *lexique*. Vous pouvez également cliquer sur les noms des documents pour en consulter une copie. Pour qu'il soit plus facile de trouver un document spécifique, nous les avons regroupés dans des encadrés *ressources* à la fin de chaque section; vous pouvez également trouver une liste complète des ressources à la page d'accueil.

- La toute dernière information

L'information que nous avons utilisée dans la trousse est l'information la plus à jour qui soit disponible au moment de bâtir cette trousse. Nous avons également inclus quelques liens à des sites Web externes de façon à ce que, dans l'avenir, vous puissiez mettre à jour l'information sur certains sujets – comme par exemple l'information sur le travail, lorsqu'il sera établi, du nouvel organe de suivi de la CDPH (connu sous le nom de « Comité des droits des personnes handicapées »). Si vous avez de la difficulté à comprendre quelque chose dans la trousse, ou si vous désirez nous parler d'une idée pour votre campagne d'application de la Convention, vous pouvez entrer en contact avec votre agent de

développement régional (ADR). Vous trouverez leurs coordonnées à la fin de cette section.

- Adaptable

Dans chaque section, vous trouverez des *exercices* qui vous aideront à réfléchir aux concepts présentés dans la section et à les appliquer à la situation particulière de votre pays. Vous pouvez faire ces exercices par vous-même ou en groupe avec vos collègues et d'autres militants. Nous espérons également que vous trouverez le matériel présenté utile lorsque vous commencerez à préparer votre propre matériel pour votre campagne d'application de la Convention.

- Vos commentaires sont les bienvenus

L'OMPH a consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'élaboration de cette trousse à l'intention de nos membres à travers le monde. Nous savons qu'elle n'est pas parfaite, et nous vous encourageons à nous faire parvenir vos commentaires et suggestions directement au bureau principal, en complétant et en nous envoyant le formulaire d'évaluation fourni à la fin de la trousse. Nous voulons savoir ce qui a bien fonctionné, et ce que nous pouvons améliorer dans l'avenir!

- Bonne chance à tous!

Nous avons pris plaisir à élaborer cette trousse et nous espérons vraiment qu'elle s'avérera utile quand vous travaillerez à l'application de la Convention dans votre pays. Vous le constaterez, il y a beaucoup de travail à accomplir et les défis sont nombreux. Nous croyons cependant que, en planifiant soigneusement notre travail, l'OMPH peut contribuer de façon significative à la prochaine étape de la vie de la Convention. Bonne chance!

Agent de développement régional	Région	Téléphone	Courriel
Tambo Camara	Afrique	222-525-1674	tcamara@mauritel.mr

Topong Kulkhanchit	Asie-Pacifique	66-2984-1007	rdo@dpiap.org
Rita Barbuto	Europe	0039-0968-463499	dpi_europe@dpitalia.org
Maria Farias	Amérique latine	51-1-221-7917	rlompd000@yahoo.es
Leslie Emanuel	Amérique du Nord et Caraïbes	268-461-7260	emanuell@candw.ag

Cliquez *ici* pour aller à la Section 2